

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT,

vu les décisions du Conseil d'État approuvant la politique scolaire proposée par le DECS, dès l'année 2000, dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (ICT) ;

considérant les résultats des évaluations réalisées dans le cadre du projet ICT ;

considérant que, pendant la période 2001 à 2006, cette politique a permis de réaliser l'essentiel des objectifs fixés par le Conseil d'État en la matière ;

considérant le rapport commun du 12 juin 2006 des groupes de travail ICT concernant l'intégration des ICT dans l'enseignement pour la période 2007 à 2012 ;

considérant la présentation du 31 août 2006 de la commission stratégique ICT au Chef du DECS, concernant les perspectives présentées dans le rapport commun précité ;

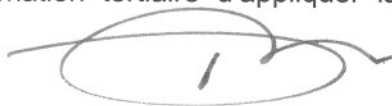
vu les lignes directrices du DECS relatives à l'intégration des ICT dans les écoles valaisannes de la scolarité obligatoire et du secondaire II pour la période 2007 à 2012, proposées par la commission stratégique ICT ;

vu le préavis favorable du Service de l'enseignement, du Service de la formation professionnelle et du Service de la formation tertiaire ;

sur la proposition de la commission stratégique ICT,

d é c i d e :

1. d'accepter les perspectives présentées dans le rapport du 12 juin 2006.
2. De rendre opérationnelles les options présentées dans les lignes directrices concernant l'intégration des ICT dans les écoles valaisannes de la scolarité obligatoire et du secondaire II pour la période 2007 à 2012.
3. De maintenir les structures actuelles décidées par le Conseil d'État, soit :
 - a. la commission stratégique ICT,
 - b. la commission de coordination ICT,
 - c. les mandats des groupes de travail ICT.
4. De charger le Service de l'enseignement, le Service de la formation professionnelle et le Service de la formation tertiaire d'appliquer la présente décision.



Claude Roch, conseiller d'État

Sion, le 10 janvier 2007 SRO

Distribution :

- SE
- SFOP
- SFT
- Président de la commission stratégique ICT
- Président de la commission de coordination ICT
- Responsables ICT scolarité obligatoire
- Responsable ICT du secondaire II